

Arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 26 février 2009, fixant les conditions d'obtention du certificat de compétence.

Le ministre de l'éducation et de la formation,

Vu le code du travail promulgué par la loi n° 66-27 du 30 avril 1966, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2006-18 du 2 mai 2006,

Vu la loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle, et notamment son article 13,

Vu le décret n° 94-1600 du 18 juillet 1994, fixant les montants minima de l'indemnité d'apprentissage,

Vu le décret n° 2002-2950 du 11 novembre 2002, fixant les attributions du ministère de l'éducation et de la formation,

Vu l'arrêté du 19 janvier 2000, fixant les types de travaux dans lesquels l'emploi des enfants est interdit.

Arrête :

Article premier - Le certificat de compétence prévu par l'article 13 de la loi n° 2008-10 susvisée couronne une formation d'une durée minimale de six mois, et qui vise l'acquisition par l'apprenant de compétences dans un domaine professionnel donné ainsi que des connaissances générales.

Art. 2 - La formation couronnée par le certificat de compétence est organisée :

- par apprentissage dans les entreprises économiques, sous réserve d'un complément de formation théorique assuré par les établissements de formation,

- ou en alternance entre les établissements de formation et les entreprises économiques.

Et en cas d'empêchement, la formation est organisée au sein des établissements de formation et comprend obligatoirement un stage pratique dans les entreprises économiques.

Art. 3 - Peuvent suivre une formation couronnée par le certificat de compétence, ceux qui ont atteint l'âge de quinze ans et qui ne remplissent pas les conditions de niveau scolaire pour accéder au premier cycle du cursus de la formation professionnelle prévu à l'article 9 de la loi n° 2008-10 susvisée.

Toutefois, pour certaines spécialités, il peut être demandé aux candidats de justifier d'un niveau scolaire précis ou de réussir un test d'évaluation des pré-requis

exigés, ainsi que de justifier d'aptitudes particulières, et ce au vu des exigences des métiers visés et des programmes de formation concernés.

Art. 4 - Un cycle préparatoire peut être organisé au profit de ceux qui n'ont pas atteint l'âge de quinze ans, ainsi que de ceux qui ne justifient pas des pré-requis exigés prévus à l'article 3 susvisé, leur permettant d'accéder à une formation couronnée par un certificat de compétence.

Art. 5 - La liste des spécialités de formation débouchant sur le certificat de compétence, le niveau scolaire et les aptitudes particulières exigés le cas échéant, ainsi que les établissements habilités à les dispenser, sont fixés conformément aux indications de l'annexe ci-jointe.

Art. 6 - Les examens d'évaluation des acquis des apprenants sont organisés par les établissements de formation en partenariat avec les entreprises économiques qui ont participé à la réalisation de la formation.

Ces examens se déroulent au sein des établissements de formation, toutefois ils peuvent se dérouler au sein des entreprises économiques pour l'apprentissage et la formation en alternance.

Art. 7 - Il est interdit aux établissements de formation professionnelle d'utiliser l'appellation de « certificat de compétence » s'ils ne sont pas inscrits sur la liste des établissements habilités à dispenser ces formations fixées par l'annexe prévue à l'article 6 ci-dessus.

Art. 8 - Les apprenants qui ont suivi le cycle de formation prévu à l'article premier ci-dessus et qui ont terminés leur formation avec succès après la promulgation de la loi n° 2008-10 susvisée obtiennent le certificat de compétence.

Art. 9 - Le certificat qui couronne le contrat d'apprentissage prévu à l'article 352 de la loi n° 66-27 du 30 avril 1966 susvisée demeure en vigueur.

Art. 10 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 26 février 2009.

Le ministre de l'éducation

et de la formation

Hatem Ben Salem

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

ANNEXE

Liste des spécialités de formation débouchant sur un certificat de compétence, le niveau scolaire et les aptitudes particulières exigées, ainsi que les établissements habilités à les dispenser

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès		Centres de formation habilités
		Niveau scolaire	Aptitudes particulières	
1	Ouvrier cunicole	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle et de l'agence de vulgarisation et de formation agricole
2	Ouvrier en maçonnerie	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
3	Aide en peinture de bâtiment	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
4	Aide poseur de revêtements souples pour sols et murs	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
5	Menuisier en bâtiment	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
6	Fabricant de meubles en panneaux	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
7	Poseur d'ouvrages de menuiserie en bois	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
8	Fabricant de meubles en bois massif	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
9	Fabriquant de carcasses de salon	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
10	Conducteur de machines à bois	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
11	Aide tapissier de meubles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
12	Aide monteur de climatiseurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
13	Aide réparateur de réfrigérateurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
14	Aide installateur thermique et sanitaire	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès		Centres de formation habilités
		Niveau scolaire	Aptitudes particulières	
15	Conducteur de machines de lavage de produits textiles	8 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
16	Agent en coupe industrielle	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
17	Piqueur sur tissé et non tissé	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
18	Piqueur sur maille fine et balnéaire	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
19	Aide tailleur	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
20	Confectionneur de rideaux	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
21	Préparateur tige	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
22	Piqueur tige	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
23	Aide coupeur cuir et chaussures	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
24	Aide monteur et finisseur en chaussures	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
25	Aide monteur et finisseur en maroquinerie	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
26	Tourneur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
27	Aide opérateur sur machines outils	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
28	Aide en maintenance mécanique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
29	Soudeur à l'arc avec électrode enrobée (SAEE)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
30	Soudeur oxyacétylénique (SOA)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès		Centres de formation habilités
		Niveau scolaire	Aptitudes particulières	
31	Soudeur à l'arc sous gaz (semi automatique MIG MAG)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
32	Soudeur à l'arc avec électrode réfractaire (TIG)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
33	Aide charpentier métallique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
34	Aide ferronnier soudeur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
35	Aide menuisier aluminium	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
36	Aide menuisier métallique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
37	Opérateur sur machines de fabrication d'articles en plastique	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
38	Aide installateur en électricité de bâtiment	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
39	Aide installateur en électricité industrielle	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
40	Opérateur sur machines de bobinage	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
41	Aide tabletier câbleur en électricité	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
42	Aide réparateur des équipements électroménagers	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
43	Ouvrier en installation des composants électroniques	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
44	Conducteur de chargeuses pelleteuses (tractopelle)	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B	Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
45	Conducteur de niveleuses et de compacteurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B	Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès		Centres de formation habilités
		Niveau scolaire	Aptitudes particulières	
46	Conducteur de chargeuses	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B	Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
47	Conducteur de grues mobiles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie C	Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
48	Conducteur de bouteurs	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
49	Conducteur de pelles hydrauliques	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés	Permis de conduire/ catégorie B	Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
50	Aide mécanicien de véhicules légers	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
51	Aide mécanicien de poids lourds	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
52	Aide installateur de circuits d'alimentation à gaz automobiles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
53	Agent d'entretien et de montage des pneus	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
54	Aide tôlier carrossier peintre automobiles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
55	Agent en lavage, graissage et vidange automobiles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
56	Aide électricien de matériel roulant	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
57	Aide en montage et réparation de bicyclettes et de motocycles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
58	Aide tapissier automobiles	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
59	Employé de hall	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
60	Aide cuisinier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès		Centres de formation habilités
		Niveau scolaire	Aptitudes particulières	
61	Serveur	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
62	Aide pâtissier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
63	Aide boulanger	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
64	Aide chocolatier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
65	Pizzaïolo	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
66	Fabricant d'articles artisanaux en cuir	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
67	Aide en sculpture et décoration artisanale sur bois	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
68	Fabricant d'objets en bois d'olivier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
69	Aide artisan en menuiserie traditionnelle	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
70	Aide artisan en fabrication de produits en osier, palmier et rotin	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
71	Tisserand de tapis	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
72	Aide artisan de vêtements traditionnels pour hommes	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
73	Ouvrier en broderie traditionnelle	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
74	Ouvrier en bonneterie mécanique et manuelle	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
75	Fabricant des bijoux traditionnels	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle

N°	Dénomination de la spécialité	Conditions d'accès		Centres de formation habilités
		Niveau scolaire	Aptitudes particulières	
76	Aide fabricant d'objets en cuivre	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
77	Aide ferronnier d'art	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
78	Potier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
79	Staffeur	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
80	Aide artisan en fabrication des produits en pierre et marbre	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
81	Ouvrier en fabrication des fleurs de décoration	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
82	Agent d'impression	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
83	Relieur manuel	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
84	Aide coiffeur	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
85	Vendeur option articles de bonneterie et d'habillement	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
86	Vendeur option pièces de rechanges automobiles	7 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle
87	Aide magasinier	6 ^{ème} année de l'enseignement de base accomplie, ou la réussite à un test d'évaluation des pré-requis exigés		Centres relevant de l'agence tunisienne de la formation professionnelle

**MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

NOMINATION

Par décret n° 2009-637 du 26 février 2009.

Monsieur Nabil Kallala, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de chef de division de l'inventaire général et de la recherche à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 93-1609 du 26 juillet 1993, l'intéressé bénéficie de rang et avantages de directeur d'administration centrale.